



COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements



Lyon, 10 février 2022

Le chiffre : 20,9* millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2021 en Corse pour les projets en faveur de l'eau

* hors primes pour épuration.

Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu la reprise des investissements. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a aidé à hauteur de 20,9 M€ les collectivités de Corse à rattraper leur retard structurel en infrastructures d'eau et d'assainissement, ainsi qu'à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Au titre de son appel à projets « Rebond, Eau, Biodiversité, Climat - 2020-2021 », elle a notamment financé, en 2021, 11 projets pour 6,8 M€, afin de soutenir la relance de l'activité économique.

Les chiffres clés en 2021 en Corse

- 87 % des aides (18,1 M€) sont consacrés à la mise à niveau des infrastructures des collectivités, dont :
 - 12 M€ pour l'eau potable, qui vont en quasi-totalité à des travaux de réhabilitation ou de renouvellement de captages, canalisations et réservoirs;
 - **6,1 M€** pour **l'assainissement**, dont 4,6 M€ visent à améliorer les réseaux et 1,5 M€ les stations d'épuration.
- 8 % des aides (1,8 M€) concernent des études pour améliorer la connaissance et le suivi du milieu marin ou des opérations de communication sur l'eau.
- 3 % des aides (0,6 M€) bénéficient à la restauration des milieux aquatiques, avec environ un tiers pour l'entretien des cours d'eau, un tiers pour l'acquisition de zones humides et un tiers pour des missions d'animation.
- Les 2 % des aides restants (0,4 M€) contribuent à réduire les pollutions agricoles, avec une enveloppe confiée à l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs en soutien à la conversion à l'agriculture biologique (0,2 M€), à réduire les rejets de pollutions industrielles (0,1 M€) et à économiser la ressource en eau (0,1 M€).







Un projet remarquable en Corse en 2021

La communauté de communes Marana Golo poursuit l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement. La modernisation de la station d'épuration « Borgo littoral », située sur le lido de la Marana, cordon dunaire qui sépare l'étang de Biguglia de la mer, est en cours, mais le projet initial a été modifié dans l'attente d'un nouvel ouvrage de traitement à Lucciana.

D'ores et déjà, la collectivité va améliorer et sécuriser la collecte des eaux usées pour limiter les pollutions du Golo et de l'étang de Biguglia, réserve naturelle. Elle va renouveler les réseaux d'assainissement de la plaine et du nord du cordon dunaire, soit environ 6 km de canalisations et reconstruire 12 postes de relevage vétustes et fuyards, dont celui à l'entrée de la station du Lido. En parallèle, elle va mettre à niveau le dispositif de télésurveillance du réseau, afin de limiter et maîtriser les risques de déversements d'eaux usées non traitées au milieu naturel. Les travaux complémentaires sur la station d'épuration bénéficient d'une subvention de l'agence de l'eau de 0,9 M€, et ceux sur les réseaux d'une subvention de 2,6 M€, soit une aide globale de 3,5 M€ dans le cadre de l'appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat 2020-2021 ».



6,8 M€

C'est le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse aux collectivités, industriels et agriculteurs de **Corse**, au titre de l'appel à projets Rebond pour les années 2020 et 2021. L'agence a adapté et élargi temporairement ses règles d'intervention afin d'accélérer les travaux en faveur de l'eau, de l'assainissement et de la protection de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire.

Dans le cadre de cet appel à projets Rebond 2020-2021, la Corse a bénéficié de 6,8 M€ pour 11 opérations, dont 3,6 M€ pour l'assainissement, 3 M€ pour l'eau potable, 0,1 M€ pour la gestion quantitative de la ressource et 0,1 M€ pour l'industrie.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE